



## Règlement - pièces graphiques

M. Planches de zonage

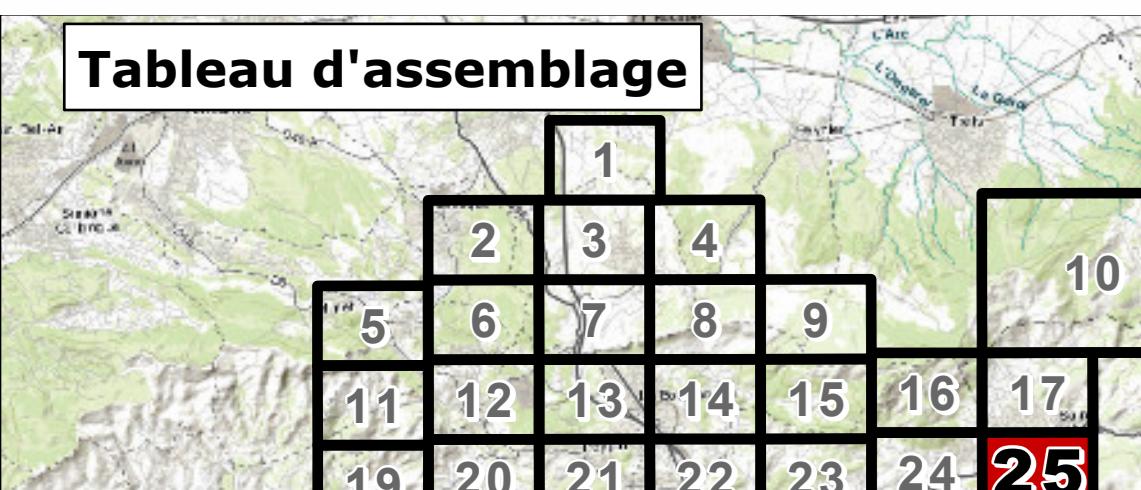
PLANCHE  
25

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

AURIOL, SAINT-ZACHARIE

N

1:2 000



- Urbanisme**
- Limite de zone
  - Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
  - Polygone constructible
- EMPLACEMENTS RESERVES**
- Emplacement réservé pour voirie
  - Emplacement réservé
  - Emplacement réservé de mixité sociale
  - Servitude pré-localisation pour équipement
- Patrimoine**
- Élément remarquable
  - Élément remarquable faisant l'objet d'une fiche
  - Canal de Marseille et dérivations
- Fond de Plan**
- Parcelaire
  - Élément de repère

